Nice : estimant que leurs droits ont été bafoués, des migrants font appel à la justice

31/08/2017 à 23h29

Le tribunal administratif de Nice a examiné aujourd'hui le cas de trois Soudanais qui estiment que leur droit à déposer une demande d'asile en France a été bafoué et qui veulent enjoindre au préfet des Alpes-Maritimes d'enregistrer leur dossier. À l'issue de deux heures d'audience, le jugement a été mis en délibéré et devrait être rendu sous 24 ou 48 heures.

Ces trois personnes étaient hébergées chez Cédric Herrou, figure de Roya citoyenne, une association d'aide aux migrants à la frontière franco-italienne, lorsqu'elles ont voulu, le 22 août, se rendre en train de Breil-sur-Roya (Alpes-Maritimes) à Nice, pour déposer une demande d'asile, a expliqué devant le tribunal leur avocat Zia Oloumi.

Cependant, une fois arrivés à la gare, ces trois Soudanais, en compagnie d'une dizaine d'autres personnes, dont un mineur, ont été emmenés pour vérification au poste de Menton et immédiatement remis aux autorités italiennes. L'association Roya Citoyenne a filmé, puis mis en ligne, une vidéo de ce nouvel épisode de la guerre que se livrent les militants associatifs et les pouvoirs publics sur la question de l'accueil des migrants.

Selon Me Zia Oloumi, la requête actuelle est du même ordre que celle déposée en mars dernier, devant le même tribunal administratif, par une famille érythréenne qui s'estimait lésée dans ses droits. Le préfet des Alpes-Maritimes avait

alors été condamné pour “atteinte grave au droit d’asile”. Assistant à l’audience en compagnie de nombreux autres militants, Cédric Herrou a exprimé son souhait de voir le préfet de nouveau condamné : “*On est là pour ça, pour que ces personnes puissent dignement, à la frontière, faire une demande d’asile*“.